



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2008 A 19H30

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 08 juillet 2008

Affichage : 08 juillet 2008

Présents : M. AUBRY P., Mmes BINET I., DE CONTO S., M. DELMOTTE L., Mme ESSERT S., Mlle GERARD A., MM. JOUFFROY B., LEMAIRE R., NUNINGER D., PARIS A., Mlle PEREIRA S., MM. PERRIN Y., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., Mlle SOTH S., M. TAILLARD J.P.

Absents : M. GUILLOT T., représenté par Mlle GERARD A.
M. MARTIN R., représenté par M. DELMOTTE L.
Mme LECHEVALIER A., représentée par Mme ESSERT S.

Secrétaire de séance : Mlle SOTH S.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. TRAVAUX

I.1 – Consultation des entreprises pour le chantier de réalisation de l'extension de l'école

Le Conseil Municipal a pris connaissance des plans techniques détaillés du projet et des estimations de coût établies par l'Architecte.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer les consultations des entreprises pour le chantier de réalisation de l'extension de l'école.

I.2 – Choix du prestataire pour la mission SPS (extension de l'école)

Suite à la consultation pour une mission de SPS, six enveloppes ont été remises à la Commune : SARL 4C, DPExpertise, Blondeau Ingénierie, Bernard Roy, PMM et VERITAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la « mieux disante » transmise par la Sté DPExpertise pour un montant H.T. de 1.294,00 €uros.

I.3 – Choix du prestataire pour les sondages de sol (extension de l'école)

Suite à la consultation pour une mission de sondage de sol, quatre enveloppes ont été remises à la Commune : B3G2, Clivio, Alios ing. et GEOTEC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la « mieux disante » transmise par la Sté B3G2 pour un montant H.T. de 2.300,00 €uros.

I.4 – Etude technique de faisabilité du futur plateau sportif et associatif : mission de réalisation d'un cahier des charges pour cette étude

La modification ponctuelle du PLU, dans le sens indiqué par la Cour Administrative d'Appel de Nancy, constitue une phase incontournable préalable à la réalisation du projet communal.

Au préalable, il convient, sur les terrains susceptibles de recevoir le projet communal, de faire procéder à une étude de faisabilité, reposant sur une étude géotechnique de sécurisation des sols, associée à une simulation d'une implantation des infrastructures, tant sur la zone même du projet qu'en amont et en aval.

Il est décidé, à l'unanimité, de confier cette mission à la Société Science-Environnement, chargée d'établir un cahier des charges.

II. FINANCES - PERSONNELS

II.1 – Création d'un emploi pour un agent en charge de l'assistance aux responsables associatifs et de l'animation encadrement de manifestations d'intérêt général

Dans l'objectif d'apporter un soutien aux activités associatives nombreuses au village, il avait été décidé d'apporter une contribution permettant aux responsables des associations d'être libérés de nombreuses tâches administratives pesantes.

Ainsi début 2008, le Conseil Municipal a décidé d'aménager un « bureau des associations » dans l'ancien local de la Mairie d'Aveney.

En complément, en date du 29 février 2008, la municipalité s'est engagée à financer à hauteur de 50% le recrutement d'un employé, recruté par l'association LASCAR ayant pour mission d'apporter assistance et support aux associations du village, au titre d'une convention des partenariats entre les différents acteurs.

Observant la fragilité et la vulnérabilité d'un tel « montage » associatif qui s'exprime, par la démission successive de deux agents recrutés, et face aux besoins nombreux qui naissent dans l'organisation et le soutien de manifestations et d'animations diverses au village, décision est prise d'engager le recrutement d'un agent communal en charge d'un soutien logistique aux activités associatives, de l'organisation et de l'encadrement d'évènements au village, de l'animation de centres de loisirs pour les enfants en période de « petites vacances scolaires » et le samedi matin, de l'animation de la salle des jeunes le mercredi après-midi et le samedi après-midi, ...

Le recrutement de cet agent est proposé dans le contexte d'un statut d'un « emploi tremplin » temps plein sollicité auprès du Conseil Régional de Franche-Comté. Sachant que sa mission commencera début septembre 2008, décision est prise, à l'unanimité, d'engager son recrutement sous forme d'un CDD, emploi contractuel, en l'attente de « l'avalisation » du statut par le Conseil Régional de Franche-Comté.

La permanence de cet agent se réalisera dans le bureau des associations, rue Paillard.

L'offre de service aux associations se concrétisera au travers une convention spécifique entre chaque structure associative et la commune.

II.2 – Acquisitions de terrains

Afin de poursuivre la constitution de réserves foncières destinées à maîtriser davantage le cadencement et la typologie des projets des promoteurs dans les zones à construire, le Maire soumet au conseil l'offre de M. CHOULET Serge qui propose de céder deux parcelles de terrain, libres de toute location, au lieudit « Derrière Chaillot » au prix de 14,80 €uros et 12,75 €uros le m², conformément à l'estimation domaniale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conditions financières et donne pouvoir au Maire de poursuivre les formalités en vue de l'acquisition et de signer le moment venu l'acte qui sera établi par Maître Creusy Notaire à Baumes-les-Dames.

L'achat sera financé par les fonds propres de la Commune.

III. ZONE D'ACTIVITES ARTISANALE ET COMMERCIALE

III.1 – Informations concernant l'évolution du projet

Maintenir une vie de village dans la première couronne d'une agglomération constitue un objectif essentiel qui va à l'encontre d'une évolution naturelle par laquelle, dans un grand mouvement de balancier, chacun quitte le village le matin pour se rendre au travail et regagne en soirée une « banlieue dortoir ».

Il est donc essentiel que se développent, simultanément, des services et des commerces permettant de limiter les déplacements en voiture et des emplois « au village » afin de sédentariser davantage de citoyens tout en apportant une qualité de vie appréciable : des activités de service, des petits commerces indépendants et naturellement une supérette indispensable pour fédérer tous les acteurs.

Sachant que le territoire communal est fortement contraint par la rivière et les secteurs inondables et la proximité de la ville, c'est donc dans l'unique secteur du « Champ du Noyer », inscrit au POS depuis 1973 que pouvait se développer un projet par un aménageur propriétaire de ces terrains privés.

Ce besoin d'une offre complète de commerce de proximité pour une population de l'un des plus grands villages de l'agglomération est aujourd'hui clairement validé dans des communes voisines telles que Franois ou Montferrand Le Château ou en instance de réalisation à Miserey Salines.

Cette démarche s'inscrit dans une perspective de cohérence et de complémentarité au service des citoyens afin d'offrir un service de proximité garant du lien social à l'échelle d'un village réconciliant qualité résidentielle, emploi local et un moindre usage de l'automobile afin d'anticiper les contraintes environnementales et énergétiques que nous réserve l'avenir proche.

En 2005 et 2007, par deux fois le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder aux deux acteurs privés successifs, le permis d'aménager.

Le bulletin municipal de décembre 2006 développe longuement le projet, tandis qu'un affichage mis en place début 2007 identifie clairement le projet et ses acteurs.

En parallèle, il était indispensable de permettre aux commerçants installés actuellement au centre du village de préserver leur activité historique et leur implantation actuelle de « première proximité », en leur ouvrant un axe supplémentaire de développement par la présence d'une nouvelle clientèle du secteur pavillonnaire périurbain et donc d'une priorité de choix pour réserver un second point de vente dans la galerie qui se construira sur le site de la ZAC

Afin de dissiper les interrogations des artisans et commerçants actuellement en activité au village, la municipalité a souhaité que tout artisan ou commerçant du village qui envisageait de se développer par création d'un second point de vente ou par migration dans des locaux mieux adaptés, bénéficie d'une priorité de choix, avec engagement de « non concurrence directe » pour son implantation dans la future ZAC du village. Un engagement en ce sens a été pris par les aménageurs en réponse aux requêtes de la municipalité.

C'est ainsi qu'à l'occasion d'un entretien récent entre les élus et les commerçants du « centre village » en date du 30 juin, la municipalité s'est engagée à soutenir tout projet de développement porté par un acteur du village sur cette zone d'activités (formalisé par un courrier transmis aux intéressés le 5 juillet 2008).

III.2 – Soutien apporté aux artisans et commerçants du village qui souhaitent se développer dans cette ZAC : proposition de cautionnement

Observant que l'essentiel du périmètre de la ville situé en limite territoriale du village bénéficie du statut de ZFU (Zone Franche Urbaine), c'est-à-dire d'exonérations fiscales et salariales conséquentes, constituant de fait un élément de disparité de concurrence, la municipalité a décidé d'apporter son soutien aux commerçants et artisans, actuellement en activité dans la commune, pour atténuer les effets induits par cette situation.

En conséquence la commune s'engage à apporter sa caution de garantie concernant tout projet d'investissement de « mobilier professionnel » inventorable ou « d'immobilier professionnel » qui se réalisera, sur la nouvelle ZAC du « Champ du Noyer », par un commerçant ou artisan installé actuellement au village pour y développer son activité par création d'un second point de vente sous forme d'un cautionnement à hauteur de 70% du montant de l'investissement sachant que le montant maximal de l'investissement pris en compte dans le mode de calcul est de 70 000 euros.

L'instruction de chaque dossier de demande d'aide sera effectuée par le Conseil Municipal, seul habilité à statuer, après analyse approfondie de chaque projet présenté.

Le Conseil Municipal, entérine cette proposition par 18 voix pour et une abstention.

IV. SOLIDARITE - CONVIVIALITE

IV.1 – Organisation d'un service de taxi pour les anciens lors de leurs rencontres hebdomadaires dans le cadre du club

Le déplacement hebdomadaire des membres du club des « anciens » se fait le jeudi après midi dans la salle du conseil en mairie : de 14h à 18h

Objectifs :

- Les rencontres à l'occasion des réunions des membres du club
- La difficulté de certains pour se déplacer et leur isolement
- L'incompatibilité avec le service « Evolis Mobilité GINKO » : handicap non « statutaire »
- Le besoin d'organisation d'un service communal de taxis collectifs

La proposition présentée :

- Un circuit de transport aller et retour chaque jeudi après midi
- Un taxi collectif 8 places de début septembre à fin juin
- Une ou deux « tournées » en fonction du nombre de candidats
- Un système de réservation préalable assuré par un membre du club

- Une prestation déléguée par la commune aux taxis « bénéficiaires d'un droit de place à Avanne-Aveney »
- Une expérimentation pour la période septembre 2008/juin 2009
- Un service gratuit pour les usagers résidant au village
- Une prise en charge de la dépense par la commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre concertée des Sociétés Siron et ATV pour la somme de 16 €uros TTC par navette de 8 places alleret retour.

IV.2 – Organisation d'un service de taxi pour les anciens au titre d'un déplacement mensuel au centre ville de Besançon

Objectifs

- Déplacement mensuel des « anciens » au centre ville de Besançon
- Le vendredi matin : de 9h à 12h
- La période : début septembre jusque fin juin
- La difficulté de certains pour se déplacer seuls et embarquer dans les bus
- La difficulté pour se déplacer à ces horaires avec le service GINKO
- Le besoin d'organisation d'un service communal de taxi collectif

La proposition présentée :

- Un circuit de transport aller et retour chaque mois le vendredi matin
- Un taxi collectif 8 places depuis début septembre jusque fin juin
- Une ou deux « tournées » en fonction du nombre de candidats
- Un système de réservation préalable assuré le prestataire de transport
- Une prestation déléguée par la commune aux taxis « bénéficiaires d'un droit de place à Avanne-Aveney »
- Une expérimentation pour la période septembre 2008/juin 2009
- Un service rendu pour un prix forfaitaire de 2 euros
- Un service à destination les usagers de plus de 65 ans résidant au village
- Le complément de la dépense est pris en charge par la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre concertée des Sociétés Siron et ATV pour la somme de 50 €uros TTC par navette de 8 places alleret retour.

V. DIVERS

VI. – Dotation du Conseil Général du Doubs

Le Maire informe les conseillers que le Conseil Général du Doubs a voté une dotation de 3.125,25 €uros dans le cadre de la répartition de la part 2007 du produit du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle revenant aux collectivités défavorisées.

VII. – Attribution d'une subvention

Le Maire informe les conseillers que le Conseil Général du Doubs a décidé, dans le cadre de sa politique d'aide à la mise en place d'équipements sportifs et socio-éducatifs communaux, d'attribuer à la commune une subvention de 21.098,00 €uros destinée à la création d'un terrain de football en stabilisé.

VIII. – Travaux et investissements : information

- Eclairage public : remplacement d'un luminaire rue des Grands Prés (vandalisme)

Sté SPIE (Champagney) 740 €uros H.T.

- Eclairage public : remplacement du point d'éclairage du kiosque du stade (vandalisme)

Sté SPIE (Champagney) 260 €uros H.T.

- Marquage au sol par peinture :

Passage piétons, pistes cyclables....1.295 €uros H.T.
SNM (Rurey)

- Renouvellement des tables salle polyvalente d'Avanne

1.099 €uros H.T.

La séance est close à 20h45.

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.